

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition dans un immeuble bâti



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

5 rue du Stade
29190 GOUZEC

Propriétaire

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE
14 AVENUE HENRI FREVILLE - CS 90721
35207 RENNES Cedex 2

Demandeur

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE
14 AVENUE HENRI FREVILLE - CS 90721
35207 RENNES Cedex 2

SYNTHESE DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Date du rapport : 25/09/2023

Date de visite : 07/09/2023

Nombre de pages : 38

Fait à : BREST

Référence du dossier : 2308CBRL0 -
BI9880000000180

Nombre de prélèvements : 17

Le présent rapport est établi par :
AYMERIC CANEVET

dont les compétences sont certifiées par : I.Cert
Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires -
Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE
(détail sur www.info-certif.fr)

sur la durée de validité du : 23/09/2020 au
22/09/2027

Certificat de compétence :

n° CPDI 5757

Contrat d'assurance :

AXA /n° 37503519275087 / échéance 31/12/2023

Révision	Date	Objet
Version initiale	25/09/2023	Établissement du Dossier Technique

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE.....	3
1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE	3
2. PERIMETRE DU REPERAGE.....	3
II. CONCLUSIONS	3
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	4
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	5
1. PRESTATIONS REALISEES.....	5
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE	5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUEES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION	6
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION	6
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	7
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE	7
3. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE SUR JUSTIFICATIF.....	8
4. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES.....	8
VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT	9
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION.....	10
ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS	14
ANNEXE 3 - PV ANALYSES	18
ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS	36
ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES	37
ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE	38

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Démolition des locaux cités dans le périmètre de repérage

Néant

2. PERIMETRE DU REPERAGE

Ensemble du bien

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Matériau ou produit
Rez de chaussée - Local 2	Colle de faïence
Extérieur - Façades	Joint de vitrage fen. bois
	Joint de vitrage fen. bois
Extérieur - Toiture	Ardoises en fibro ciment

III. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à sa démolition. Elle comporte :

- La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique;
- L'identification, la localisation et la quantification des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant démolition de l'immeuble ou partie d'immeuble.**

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel l'article R 1334-22 du Code de la Santé Publique et les textes qui lui sont liés (en particulier arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et du contenu du rapport de repérage), et également l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis .

Elle est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et porte sur les composants de la liste C définis dans l'annexe 13-9 au code de la santé publique.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des parois enterrées.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres

Date de construction : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
Rez de chaussée	Local 1
Rez de chaussée	Local 2
Rez de chaussée	WC
Rez de chaussée	Escalier
Etage	Combles
Extérieur	Façades
Extérieur	Toiture
Extérieur	Jardin arrière
Rez de chaussée	Placard sous escalier

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Brest
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :
 > Sans accompagnateur

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	-
Vide sanitaire accessible			
Combles accessibles et visitables			
Toiture accessible et visitable			
Bâtiment vide d'occupants			
Bâtiment vide de mobilier			
Equipements en fonctionnement			

Parties non visitées devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre ::

:

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Remarques :
 Réserve sur les possibles éléments enterrés.
 Occupation des locaux : Vide

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
Rez de chaussée	Rez de chaussée
Combles	Combles
Toiture	Toiture

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.
Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
- > Les composants de la liste C repérés sans amiante (§V.2 et V.3)
- > Les composants de la liste C pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement (et localisation)	Conclusion (justification)	Quantité*2
ZPSO-004	Rez de chaussée - Local 2	Revêtement de murs	Colle de faïence	P004 (Rez de chaussée - Local 2)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-015	Extérieur - Façades	Menuiseries	Joint de vitrage fen. bois	P015 (Extérieur - Façades)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-016	Extérieur - Façades	Menuiseries	Joint de vitrage fen. bois	P016 (Extérieur - Façades)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-017	Extérieur - Toiture	Toiture	Ardoises en fibro ciment	P017 (Extérieur - Toiture)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

*2 : La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement (et localisation)	Conclusion (justification)
ZPSO-001	Rez de chaussée - Local 2	Revêtement de sol	Colle de carrelage	P001 (Rez de chaussée - Local 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Rez de chaussée - Local 1	Revêtement de sol	Lès plastique+colle	P002 (Rez de chaussée - Local 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Rez de chaussée - Local 1	Revêtement de sol	Colle+ragréage	P003 (Rez de chaussée - Local 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Rez de chaussée - Local 2	Revêtement de murs	Murs peinture	P005 (Rez de chaussée - Local 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Rez de chaussée - Local 2	Revêtement de murs	Murs ciment	P006 (Rez de chaussée - Local 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement (et localisation)	Conclusion (justification)
ZPSO-007	Rez de chaussée - Local 1	Revêtement de murs	Murs polystyrène+colle	P007 (Rez de chaussée - Local 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-008	Rez de chaussée - Local 2	Revêtement de murs	Murs peinture+plâtre	P008 (Rez de chaussée - Local 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-009	Rez de chaussée - Local 1	Evier	Tampon évier	P009 (Rez de chaussée - Local 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-010	Rez de chaussée - WC	Revêtement de sol	Lès plastique murale+colle	P010 (Rez de chaussée - WC)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-011	Rez de chaussée - Local 2	Revêtement de plafond	Plafond peinture+plâtre	P011 (Rez de chaussée - Local 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-012	Etage - Combles	Revêtement de plafond	Isolant+pare vapeur	P012 (Etage - Combles)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-013	Rez de chaussée - Placard sous escalier	Revêtement de murs	Murs peinture sur cloison bois	P013 (Rez de chaussée - Placard sous escalier)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-014	Extérieur - Façades	Revêtement de murs	Enduit ciment+peinture façade	P014 (Extérieur - Façades)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

3. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE SUR JUSTIFICATIF

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

4. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- > Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- > Mesures d'empoussièrément par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION



Matériaux : ZPSO-001
Prélèvement : P001
Description : Colle de carrelage
Localisation : Rez de chaussée - Local 2
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-002
Prélèvement : P002
Description : Lès plastique+colle
Localisation : Rez de chaussée - Local 1
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-004
Prélèvement : P004
Description : Colle de faïence
Localisation : Rez de chaussée - Local 2
Résultat : Présence d'amiante



Matériaux : ZPSO-005
Prélèvement : P005
Description : Murs peinture
Localisation : Rez de chaussée - Local 2
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-007
Prélèvement : P007
Description : Murs polystyrène+colle
Localisation : Rez de chaussée - Local 1
Résultat : Absence d'amiante



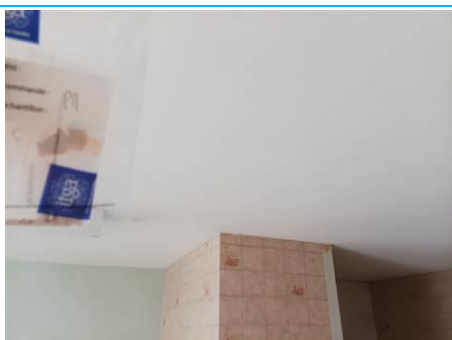
Matériaux : ZPSO-008
Prélèvement : P008
Description : Murs peinture+plâtre
Localisation : Rez de chaussée - Local 2
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-009
Prélèvement : P009
Description : Tampon évier
Localisation : Rez de chaussée - Local 1
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-010
Prélèvement : P010
Description : Lès plastique murale+colle
Localisation : Rez de chaussée - WC
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-011
Prélèvement : P011
Description : Plafond peinture+plâtre
Localisation : Rez de chaussée - Local 2
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-012
Prélèvement : P012
Description : Isolant+pare vapeur
Localisation : Etage - Combles
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-013
Prélèvement : P013
Description : Murs peinture sur cloison bois
Localisation : Rez de chaussée - Placard sous escalier
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-014
Prélèvement : P014
Description : Enduit ciment+peinture façade
Localisation : Extérieur - Façades
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-015
Prélèvement : P015
Description : Joint de vitrage fen. bois
Localisation : Extérieur - Façades
Résultat : Présence d'amiante



Matériaux : ZPSO-016
Prélèvement : P016
Description : Joint de vitrage fen. bois
Localisation : Extérieur - Façades
Résultat : Présence d'amiante



Matériaux : ZPSO-017
Prélèvement : P017
Description : Ardoises en fibro ciment
Localisation : Extérieur - Toiture
Résultat : Présence d'amiante

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS

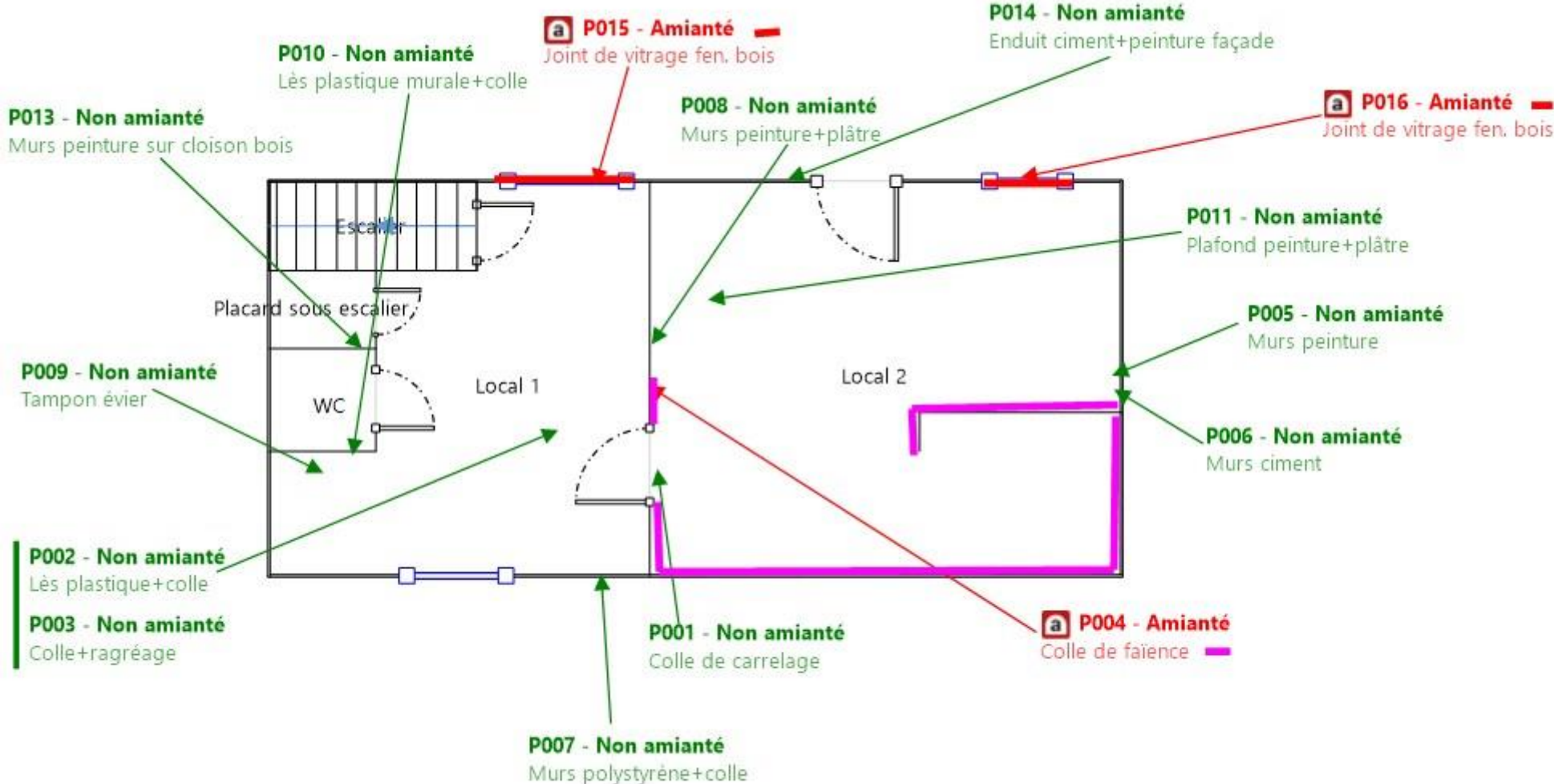
	Planche de repérage technique
	N° planche :1/3
	Nom du plan : Rez de chaussée
	Entreprise réalisant le repérage : SOCOTEC Diagnostic Lorient ZAC de kerfichant 4 rue Alice Coleno 56100 LORIENT
	Adresse du bien : 5 rue du Stade 29190 GOUZEC
	Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2308CBRL0 - BI9880000000180 Rédacteur : AYMERIC CANEVET Date : 25/09/2023
	Commentaires :

Planche de repérage techniqueN° planche :2/3Nom du plan :

Combles

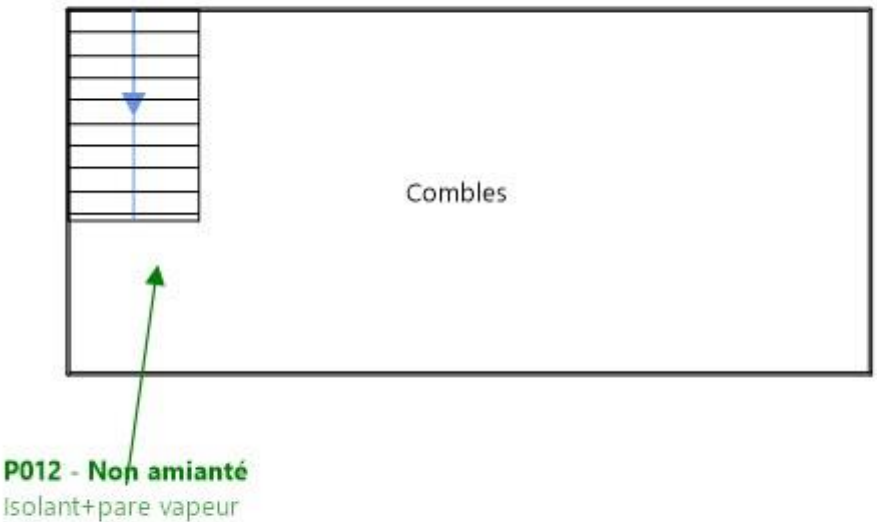
Entreprise réalisant le repérage :SOCOTEC Diagnostic Lorient
ZAC de kerfichant 4 rue Alice Coleno
56100 LORIENTAdresse du bien :5 rue du Stade
29190 GOUZECInformations relatives au rapport du repérage :Réf. du rapport : 2308CBRL0 -
BI9880000000180
Rédacteur : AYMERIC CANEVET
Date : 25/09/2023Commentaires :

Planche de repérage technique

N° planche :3/3

Nom du plan :
Toiture

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Lorient
ZAC de kerfichant 4 rue Alice Coleno
56100 LORIENT

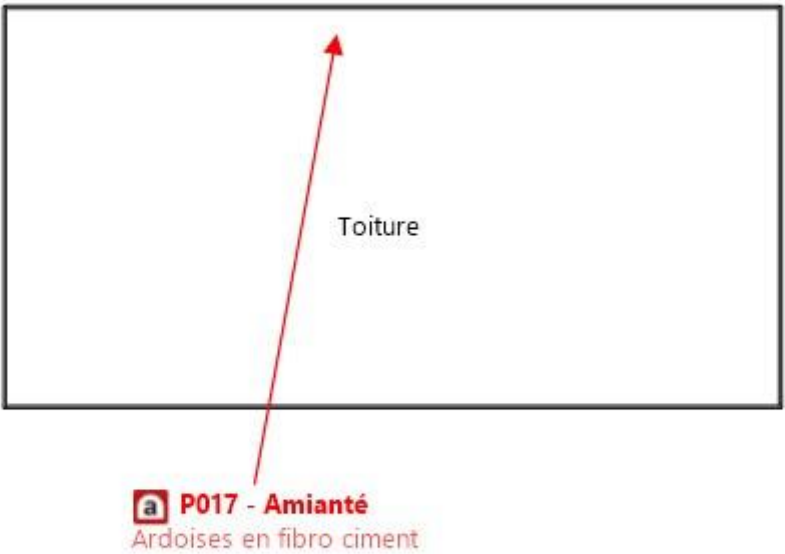
Adresse du bien :

5 rue du Stade
29190 GOUZEC

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2308CBRL0 -
BI9880000000180
Rédacteur : AYMERIC CANEVET
Date : 25/09/2023

Commentaires :



ANNEXE 3 - PV ANALYSES



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1895 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Coleno
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1895
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRLO - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier client	2308CBRLO - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P001 - Colle de carrelage - Rez de chaussée - Local 2
Description ITGA	Carrelage / Colle grise / Matériau compact beige / Joint cassant gris

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
► Colle grise non séparable + Matériau compact beige	META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EOC (2)
► Joint cassant gris	META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Elise GARNIER Analyste**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-8090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1896 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Coleno
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1896
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRLO - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier client	2308CBRLO - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P002 - Les plastique+colle - Rez de chaussée - Local 1
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Revêtement souple beige	META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
► Colle polymère jaune	META (B) le 13/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EEG

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Eline GARNIER Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1897 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1897
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRLO - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier client	2308CBRLO - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P003 - Colle+ragréage - Rez de chaussée - Local 1
Description ITGA	Colle polymère jaune / Ragraéage gris

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Colle polymère jaune non séparable + Ragraéage gris	META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Elise GARNIER Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1898 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Coleno
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1898
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRLO - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier client	2308CBRLO - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P004 - Colle de faïence - Rez de chaussée - Local 2
Description ITGA	Peinture / Carrelage / Colle grise / Couche plâtrée blanche

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture	META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Carrelage	Non analysé			
► Colle grise non séparable + Couche plâtrée blanche	META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Bine GARNIER Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1899 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1899
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRLO - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier client	2308CBRLO - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEEC
Echantillon	P005 - Murs peinture - Rez de chaussée - Local 2
Description ITGA	Peintures multiples / Matériau plâtreux blanc

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peintures multiples non séparable + Matériau plâtreux blanc	META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Bine GARNIER Analyste**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1900 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1900
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRLO - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier client	2308CBRLO - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEEC
Echantillon	P006 - Murs ciment - Rez de chaussée - Local 2
Description ITGA	Peinture en faible quantité / Matériau compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture en faible quantité non séparable + Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Bine GARNIER Analyste**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1901 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1901
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRLO - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier client	2308CBRLO - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P007 - Murs polystyrène+ colle - Rez de chaussée - Local 1
Description ITGA	Polystyrène / Colle blanche

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Polystyrène	Non analysé			
► Colle blanche	META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : **Elise GARNIER** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1902 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1902
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Cliant :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le cliant qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRL0 - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier cliant	2308CBRL0 - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P008 - Murs peinture+ plâtre - Rez de chaussée - Local 2
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc	META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Elise GARNIER Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du cliant, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1903 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1903
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRLO - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier client	2308CBRLO - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P009 - Tampon evier - Rez de chaussée - Local 1
Description ITGA	Tampon bitumineux noir

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Tampon bitumineux noir	META (B) le 13/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EEG

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : **Bline GARNIER** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1904 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1904
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRLO - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier client	2308CBRLO - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P010 - Les plastique murale+ colle - Rez de chaussée - WC
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune avec couche en papier

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Revêtement souple beige	META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
► Colle polymère jaune avec couche en papier	META (B) le 13/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EEG

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Eline GARNIER Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-8090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1905 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1905
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRLO - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier client	2308CBRLO - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P011 - Plafond peinture+plâtre - Rez de chaussée - Local 2
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Matériau orange en vrac

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Matériau orange en vrac	META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Elise GARNIER Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1906 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1906
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRLO - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier client	2308CBRLO - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P012 - Isolant + pare vapeur - Etage - Combles
Description ITGA	Peinture / Carton / Matériau fibreux jaune avec poussières

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Carton	MOLP + META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EEG (2)
► Matériau fibreux jaune avec poussières	MOLP + META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EEG

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Bine GARNIER Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1907 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Coleno
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1907
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Cliant :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le cliant qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRLO - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier cliant	2308CBRLO - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P013 - Murs peinture sur cloison bois - Rez de chaussée - Placard sous escalier
Description ITGA	Peinture / Bois

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture	META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Bois	Non analysé			

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : **Elise GARNIER** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du cliant, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1908 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1908
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Cliant :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le cliant qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRLO - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier cliant	2308CBRLO - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P014 - Enduit ciment+ peinture facade - Extérieur - Facades
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Enduit compact gris en vrac

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris en vrac	META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le cliant. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le cliant, ont été analysées.

Validé par : Elise GARNIER Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du cliant, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1909 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1909
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRLO - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier client	2308CBRLO - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P015 - Joint de vitrage fen. bois - Extérieur - Facades
Description ITGA	Peinture / Matériau compact beige avec poussières

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau compact beige avec poussières	META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : EEG (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Bine GARNIER Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1910 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1910
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRLO - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier client	2308CBRLO - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P016 - Joint de vitrage fen. bois - Extérieur - Facades
Description ITGA	Peinture / Matériau compact beige

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau compact beige	META (A) le 14/09/2023 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : EEG (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Bine GARNIER Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1911 EN DATE DU 14/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Coleno
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3378
Echantillon ITGA : IT382309-1911
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2308CBRLO - BI988000000180_2023_09_08_1129_4572
Dossier client	2308CBRLO - BI988000000180 - 5 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P017 - Ardoises en fibro ciment - Extérieur - Toiture
Description ITGA	Mousse végétale / Fibrociment noir avec fibres visibles avec couche fibreuse et poussières

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Mousse végétale non séparable	Non analysé			
► Fibrociment noir avec fibres visibles avec couche fibreuse et poussières	MOLP le 14/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : THV

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Bine GARNIER** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 5757 Version 002

Je soussignée, **Juliette JANNOT**, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur CANEVET Aymeric

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 23/09/2020 - Date d'expiration : 22/09/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 23/09/2020 - Date d'expiration : 22/09/2027
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 11/09/2020 - Date d'expiration : 10/09/2027
Energie avec mention	Energie avec mention Date d'effet : 23/05/2023 - Date d'expiration : 22/05/2030
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 23/05/2023 - Date d'expiration : 22/05/2030
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 16/09/2020 - Date d'expiration : 15/09/2027
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 11/09/2020 - Date d'expiration : 10/09/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse
<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>
Valide à partir du 24/05/2023.



Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'inoculation par le plomb des peintures ou des cordons après travaux en présence de plomb et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Ou Arrêté du 7 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4 C522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev13

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
 Département Construction
 Tour Ariane
 5, Place des Pyramides
 La Défense 9
 92088 Paris La Défense Cedex

Téléphone : **01 41 34 50 00**

Fax : **01 41 34 55 00**

N°ORIAS 07 001 037
 Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
 civile professionnelle et
 exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
 Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME
 N°SIREN : 479 076 838 00032

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.133-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 02/12/2022

POUR LA SOCIETE :

Guillaume BORIE
 Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers, Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 372 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 € 451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.